

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal
Du 9 juin 2023 à 19 heures

Le **9 juin 2023**, le Conseil Municipal de la Commune de SEYCHALLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DUPOUÉ Yannick, Maire.

Date de convocation : 30 mai 2023

Membres présents : BELIME Lisette, BOLVARD Huguette, CLAVEL Isabelle, DINAND Gilles, DUPOUÉ Yannick, FLORET Jean-Pierre, GAZEL Alexandre, GIRAUD Stéphanie, LAGOUTTE Geneviève, LUCAS Antoine, PLASSE Pierre, SOARES Jennifer, VAISSAIRE Gaëtan.

Absents : METIER Marie-Hélène

Procurations : Mme METIER à Mme BOLVARD

QUORUM :

Membres en exercice : 14

Membres présents : 13

Membres votants : 14

Secrétaire de séance : Mme GIRAUD Stéphanie

Ordre du jour :

- Adoption du dernier compte-rendu,
- Election des délégués sénatoriaux,
- Désignation d'un délégué titulaire et de deux délégués suppléants au SIASD,
- Questions diverses

Monsieur le Maire soumet au vote le dernier compte-rendu de la séance du 13 avril 2023, qui est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente :

PROCES-VERBAL DE LA DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

L'an deux mille vingt-trois, le 9 juin à 19 heures, en application des articles L. 283 à L. 293 et R. 131 à R. 148 du code électoral, s'est réuni le conseil municipal de la commune de SEYCHALLES.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : BELIME Lisette, BOLVARD Huguette, CLAVEL Isabelle, DINAND Gilles, DUPOUÉ Yannick, FLORET Jean-Pierre, GAZEL Alexandre, GIRAUD Stéphanie, LAGOUTTE Geneviève, LUCAS Antoine, PLASSE Pierre, SOARES Jennifer, VAISSAIRE Gaëtan.

Absents : METIER Marie-Hélène,

M. DUPOUÉ Yannick, Maire, a ouvert la séance.

Mme GIRAUD Stéphanie a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Le Maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 13 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Le Maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir **Mmes BOLVARD Huguette, BELIME Lisette, SOARES Jennifer et M. PLASSE Pierre.**

Le maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Le maire a indiqué que conformément à l'article L. 284 du code électoral, le cas échéant, l'article L. 290-1 ou L. 290-2, le conseil municipal devait élire **3 délégués et 3 suppléants.**

Élection des délégués : résultats du 1er tour de scrutin :

Nombre de votants : 14

Nombre de suffrages déclarés nuls ou blancs : 0

Suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Ont obtenu DUPOUÉ Yannick 13 voix,
LAGOUTTE Geneviève 11 voix,
PLASSE Pierre 11 voix,

Sont proclamés élus au premier tour et ont déclaré accepter le mandat.

En application de l'article L. 288 du code électoral, l'ordre des suppléants a été déterminé successivement par **l'ancienneté de l'élection** (élection au premier ou au second tour) puis, entre les suppléants élus à l'issue d'un même tour de scrutin, par **le nombre de suffrages obtenus** puis, en cas d'égalité de suffrages, par **l'âge des candidats**, le plus âgé étant élu.

Élection des suppléants : résultats du 1^{er} tour de scrutin :

Nombre de votants : 14

Nombre de suffrages déclarés nuls ou blancs : 0

Suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Ont obtenu VAISSAIRE Gaëtan 14 voix,
GIRAUD Stéphanie 13 voix,
LUCAS Antoine 13 voix,

Sont proclamés élus au premier tour et ont déclaré accepter le mandat.

En application de l'article L. 288 du code électoral, l'ordre des suppléants a été déterminé successivement par **l'ancienneté de l'élection** (élection au premier ou au second tour) puis, entre les suppléants élus à l'issue d'un même tour de scrutin, par **le nombre de suffrages obtenus** puis, en cas d'égalité de suffrages, par **l'âge des candidats**, le plus âgé étant élu.

Le présent procès-verbal, dressé et clos le 9 juin 2023 à vingt heures en triple exemplaire, a été, après lecture, signé par le Maire, les autres membres du bureau et le secrétaire.

N° 2023-17 DESIGNATION D' UN DELEGUE TITULAIRE ET DE DEUX DELEGUES SUPPLEANTS AU SIASD

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2023-03 du 9 février concernant la modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Aide et de soins à domicile des secteurs de Lezoux, Maringues et Vertaizon.

Compte-tenu de cette modification, il convient maintenant de désigner 1 délégué titulaire et 2 délégués suppléants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de désigner les membres suivants :

- **titulaire : Mme Isabelle CLAVEL**

- **suppléants : Mme Huguette BOLVARD
Mme Marie-Hélène METIER**

Voté à l'unanimité des membres présents.

QUESTIONS DIVERSES

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25.

La date du prochain conseil Municipal est fixée au jeudi 7 septembre 2023 à 19h.

Procès-verbal de la séance du 9 juin 2023 approuvé en Conseil Municipal du 7 septembre 2023.

Le Maire,
Yannick DUPOUÉ

La secrétaire de séance
Stéphanie GIRAUD

Mise en ligne le 14/09/23